



Section <b>Changements temporaires</b>			Page 1 de 1
	Adoptée le 1 <sup>er</sup> mai 2007	Révisée le 16 sept. 2009	Revue Juin 2011

<b>Énoncé</b>	Toutes les demandes de transport temporaire sont refusées à moins de circonstances particulières comme celle où l'aide à l'enfance est impliquée.
<b>Exemples de demandes refusées, liste non exhaustive</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. L'élève doit travailler sur un projet à la résidence d'un ou d'une amie.</li><li>2. Le parent, tuteur, tutrice doit travailler plus tard que prévu.</li><li>3. Le parent, tuteur, tutrice ne pourra arriver à l'arrêt en temps.</li><li>4. Le parent, tuteur, tutrice doit s'absenter pour quelques jours ou quelques semaines pour une urgence.</li><li>5. Le parent, tuteur, tutrice s'absente pendant des vacances et les enfants demeureront ailleurs temporairement.</li><li>6. Le parent, tuteur, tutrice s'absente pour voyage d'affaires et les enfants resteront ailleurs temporairement.</li><li>7. L'élève sera en visite chez un parent, un ami, ou une autre personne.</li><li>8. L'élève suit des cours après les classes une fois par semaine.</li><li>9. La garderie après l'école est fermée pour quelques jours et l'élève doit se rendre chez une autre gardienne.</li></ol>